



Règlement des initiations.

A. Principe :

Chaque saison, l'ALC prévoit dans sa planification des plages horaires pour les initiations.

B. Planification, réservation :

1. Dans la mesure du possible, si le calendrier du championnat lausannois le permet, 2 semaines au moins sont réservées à des initiations.
2. De plus, le vendredi soir est en principe réservé aux initiations, sauf en cas d'occupation de la glace pour des compétitions officielles (tournois, championnat swisscurling, Intercité, etc.....).
3. Une initiation se déroule sur 2 heures. Pour chaque journée prévue, 2 sessions sont planifiées, la première de 18h30 à 20h30 et la seconde de 20h30 à 22h30. Les vendredis, veille de tournoi, seule la première session à lieu (18h30 – 20h30).

Dans ces cas, les plages horaires sont réservées dès le début de la saison sur le planning de la halle.

Toutes les réservations pour des initiations se font en contactant le responsable des initiations (formulaire sur le site, mail (initiation@lausanne-olympique.ch), téléphone ([voir le site](#))).

D'entente avec celui-ci, il est possible d'organiser des initiations en dehors des plages horaires réservées à cet effet, aux conditions suivantes :

1. La planification respectivement l'attribution de la glace aux différents groupes (championnat lausannois, vétérans, MDA, fauteuils roulants, compétitions, juniors) est dans tous les cas prioritaire (voir planning).
2. L'organisation d'initiation est possible uniquement si le nombre des moniteurs/animateurs est suffisant.

Les membres du club qui souhaitent donner une initiation à tarif préférentiel à des amis, parents, collègues, etc. (**mais à 8 personnes maximum**), doivent également obtenir l'accord du responsable des initiations. Dans ce cas, ces séances auront lieu en dehors des plages horaires réservées à cet effet, pour autant que la planification de la halle le permette. Les membres concernés seront responsables de l'animation. D'autre part, ils ne sont pas dispensés de l'obligation d'animer une initiation prévue par le planning d'engagement des teams.

Rappel : dans tous les cas, le responsable des initiations donne son accord et fait adapté le planning en conséquence.

C. Animation (engagement des teams) :

1. Il n'y a pas d'initiation sans animateurs.
2. Le nombre de participants est limité (en principe) à 8 par piste. Il y aura 1 animateur par piste. Pour les groupes importants (les 5 pistes occupées) les teams doivent prévoir 6 animateurs pour la session.
3. Chaque team participant au championnat lausannois est tenu d'animer au moins une fois durant la saison, une initiation (vendredi soir / semaines réservées aux initiations).
4. Le responsable de la planification se charge d'établir le calendrier d'engagement des teams.
5. Il est tenu compte dans la mesure du possible de l'engagement des teams dans des compétitions/tournois/vacances.
6. Le skip est responsable d'aviser ses coéquipiers des dates attribuées.
7. Si un team ne peut remplir son engagement, **c'est à lui (respectivement au skip) de trouver un team remplaçant (évent. Inverser des dates)**. Il en informera alors le responsable de la planification. Il en va de même si le nombre de membres du team est insuffisant, en cas de groupe important, **c'est au skip responsable d'« engager » du renfort**.
8. Si un team ne peut pas donner son initiation ou n'arrive pas à trouver un (des) remplaçant (s), il peut faire appel au centre juniors via le Responsable du centre « juniors ». Il en coûtera CHF 50.00 par « moniteur – juniors » engagé. Cet argent ira dans la caisse du centre « juniors » du CCLO. Le team et le centre juniors s'arrangeront directement entre eux.
9. Si un team souhaite changer de date, il se mettra d'accord avec l'autre team prévu à la date souhaitée. Il en informera alors le responsable de la planification.
10. Il est possible qu'un team ne soit pas appelé à officier à la date prévue faute de participants. Toutefois, le responsable de la planification a la possibilité de le rappeler (du moins partiellement) en cas de besoin/force majeure (nombre important de participants, défection dans les teams (maladies/accidents) etc.).
11. Il est prévu (dans la mesure du possible) un préavis de 2 à 3 semaines pour les équipes repêchées (selon chiffre 9 ci-dessus).

D. Tarifs (prix par personne et par session de 2 heures)

Les tarifs suivants sont appliqués. Ils comprennent le prêt du matériel (balais, semelles, pierres), droits de glace et moniteur.

- | | |
|---------------|--|
| 1. CHF 30.00 | tarif de base adulte, (minimum 8 personnes CHF 240.00) |
| 2. CHF 20.00 | tarif de base enfant |
| 3. *CHF 20.00 | tarif gymnases et écoles publiques (Piccard, Beaulieu, Cité, etc.), |
| 4. *CHF 20.00 | tarif écoles privées (Didac ...), |
| 5. *CHF 15.00 | tarif préférentiel amis et parents de membres (limité à 8 personnes). |
| 6. *CHF 10.00 | tarif préférentiel pour enfants de membres (fêter un anniversaire par ex.) |
| 7. *Gratuit | jusqu'à 4 personnes (proches parents) |

Les initiations selon points 2 à 6 (*) ont lieu en dehors des plages horaires officielles réservées aux initiations et selon disponibilité de la glace.

Pour les initiations dispensées en dehors des plages horaires officielles (matin, après-midi ou weekend), il est facturé CHF 50.00 en plus par animateur (1 animateur par piste).

Pour des demandes spéciales (tarifs spéciaux), le comité de l'ALC est seul habilité à décider.

Il sera facturé le nombre effectif de participants annoncés, mais au minimum 90% du nombre inscrits sur le rapport d'initiation.

Dérogation : les équipes d'élites uniquement (à l'exclusion des juniors et des teams engagés dans les compétitions « sport pour tous ») ont la possibilité de donner une initiation à **leurs collègues de travail** gratuitement, mais au maximum une fois par saison. Cette session aura lieu en dehors des plages horaires réservées aux initiations et seront animées par les membres du team. D'autre part, ces derniers ne sont pas dispensés de l'obligation d'animer une initiation prévue par le planning d'engagement des teams.

E. Rétribution des animateurs

Aucune rétribution / défraiement des animateurs n'est prévue pour les initiations, à l'exception des initiations se déroulant durant la journée (hors horaires habituels HHH). Dans ce cas, les moniteurs reçoivent un montant de CHF 50.00 pour 2 heures, et CHF 70.00 pour 3 heures.

Remarques : aucune rétribution de la part de l'ALC e sera versée dans les cas suivants :

- 1 Initiation donnée au tarif préférentiel des amis/parents
- 2 Initiation donnée par des juniors en remplacement d'un team engagé pour les animations obligatoires
- 3 Initiations données par les élites à leurs collègues de travail.

F. Dispositions finales

Ce règlement ne concerne pas les journées « Portes ouvertes ».

Le comité de l'ALC est seul compétent pour le traitement de tous les cas de figure qui n'auraient pas été prévus dans le présent règlement.

Pour l'ALC :

Bertrand Dousse
Président